



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-76

En exercice : 29

Présents : 20 à l'ouverture de la séance à 20h34  
21 à l'arrivée de Mme AVELINE à 22h26

Votants : 29

Date de la convocation : 24 juin 2022 par courrier et par voie dématérialisée  
Date de l'affichage : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (21) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (arrivée à 22h26), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE.

Pouvoirs (9) : M. HLAVAC à M. DE OLIVEIRA,  
Mme AVELINE à Mme VINOT (arrivée à 22h26),  
Mme BOYER à Mme BELMIN,  
M. ACHARD à M. FONTANES,  
Mme FERREIRA DOS SANTOS à Mme CUSSEAU,  
M. ROTH à Mme ALHADEF,  
M. BLONDAZ-GÉRARD à M. DUVIVIER,  
Mme ASCHEHOUG à M. GAUTHIER,  
Mme POULLOT à Mme GIRE.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À LA MAJORITÉ** et procède à l'appel.

Monsieur le Maire constate le quorum.

### OBJET : LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2022-2025

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

**VU** le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial ;

**VU** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

**VU** le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission des affaires scolaires et périscolaires du 20 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que le projet éducatif de territoire est un document contractuel qui organise les temps scolaires et périscolaires ;

**CONSIDÉRANT** la concertation des partenaires éducatifs, associatifs et institutionnels ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ ;**

**Pour (28) :** M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC (pouvoir à M. DE OLIVEIRA), Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER (pouvoir à Mme BELMIN), M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD (pouvoir à M. FONTANES), Mme FERREIRA DOS SANTOS (pouvoir à Mme CUSSEAU), M. ROTH (pouvoir à Mme ALHADEF), Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GERARD (pouvoir à M. DUVIVIER), M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POUILLOT (pouvoir à Mme GIRE) ;

**Contre (0) ;**

**Abstentions (1) :** Mme ASCHEHOUG (pouvoir à M. GAUTHIER) ;

**APPROUVE** le Projet éducatif de territoire 2022-2025 et autorise sa signature avec les partenaires institutionnels ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

#### POUR EXTRAIT CONFORME

**CERTIFIÉ  
EXECUTOIRE PAR  
LE MAIRE COMPTE  
TENU DE LA  
RECEPTION EN  
PREFECTURE ET DE  
LA PUBLICITÉ  
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 30 juin 2022

Le Maire

David DINTILHAC

L'Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

Nathalie VINOT

